

Forêts et territoire : Quelle place de la forêt dans le développement local ?

« **Charte forestière de territoire** »

« **Plan d'approvisionnement territorial** »

« **Plan de développement de massif** »



Que sont ces outils d'animation territoriale forêt bois ? A quoi servent-ils et sur quoi débouchent-ils ? Qui les porte, qui les réalise et qui les met en œuvre ? Sont-ils bien tous utiles et nécessaires ? Et, si oui, y a-t-il des marges d'amélioration ?

Ces interrogations sont à la base du projet FORetTER, proposé et mis en œuvre par la Fédération des Forestiers Privés de France, le Centre National de la Propriété Forestière et la Fédération Nationale des Communes Forestières, approuvé et financé par le Réseau rural français. Elles manifestent un besoin de clarté sur ces démarches et ces outils.

Les outils d'animation territoriale

En fonction des objectifs recherchés, différents outils d'animation territoriale sont à disposition des territoires et de leurs élus.

Pour les territoires ayant une volonté de développement local par la forêt, avec un consensus sur des orientations forestières, la **Charte Forestière de Territoire**, instituée par la loi d'orientation forestière de 2001, permet d'engager une réflexion collective autour des enjeux du territoire liés à la forêt et d'établir une politique forestière locale cohérente avec les orientations régionales et nationales et un programme d'actions lié aux enjeux prioritaires du territoire.

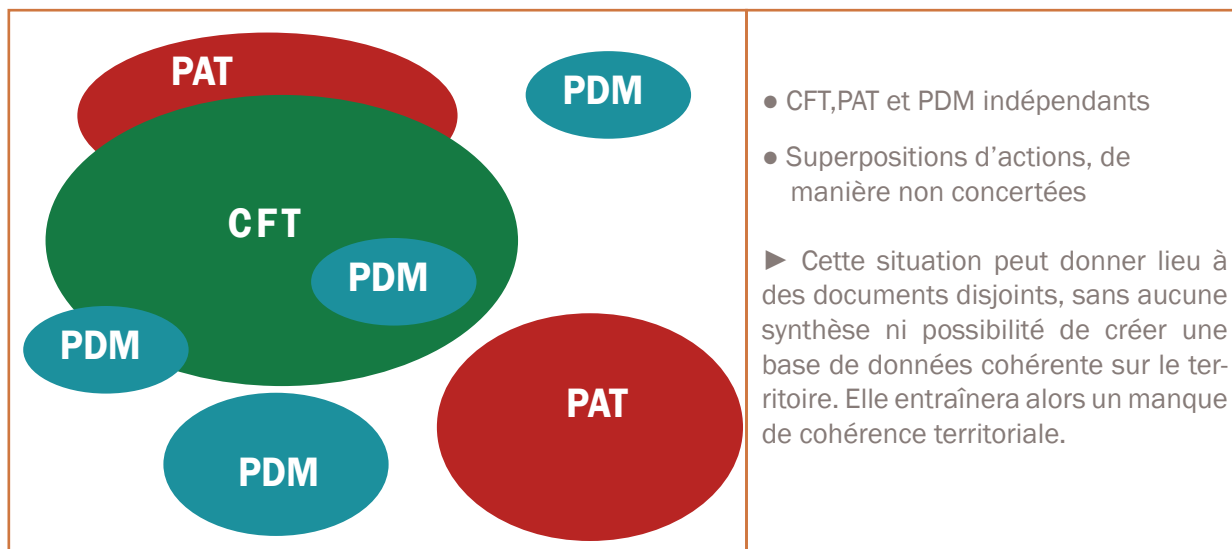
Pour les territoires se questionnant sur l'organisation de la filière bois-énergie, le **Plan d'Approvisionnement Territorial** est un outil d'aide à la décision créé par les Communes Forestières dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois en milieu rural ».

Il permet aux élus du territoire d'identifier la ressource locale disponible, d'approcher les conditions de mobilisation et d'engager une politique territoriale et un programme d'action centré sur le bois énergie .

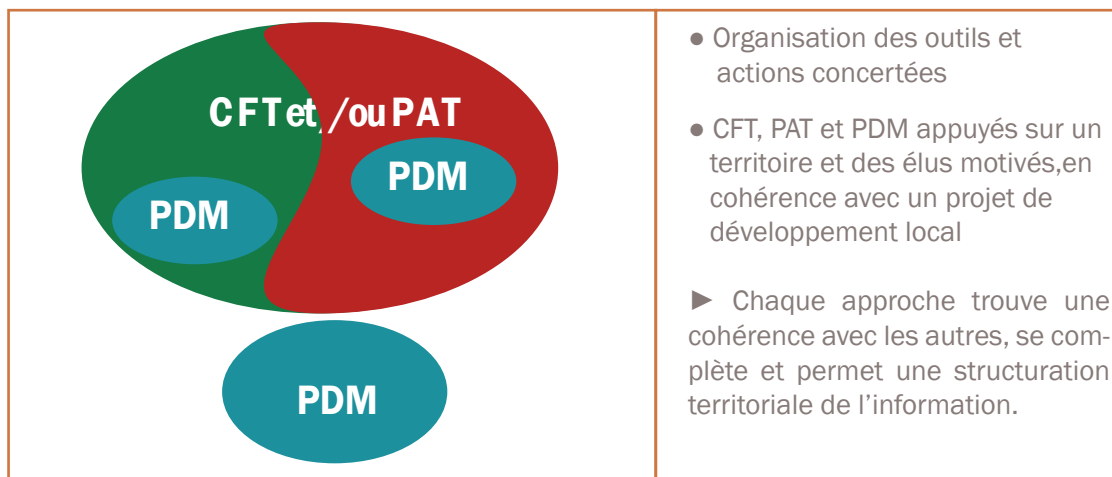
Pour les territoires où, par sa présence, la forêt privée joue un rôle important dans les démarches de développement local, le **Plan de Développement de Massif**, conçu par les CRPF en concertation avec les autres acteurs de la forêt privée (syndicat et coopératives), a pour but d'engager une animation ciblée vers les propriétaires privés pour les inciter à mettre en œuvre la gestion de leur forêt, en répondant notamment à leurs questions et leurs attentes relatives à leur propriété forestière. L'objectif est d'enclencher la gestion des forêts privées, réalisée soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par des gestionnaires professionnels.

Renforcer les chances de succès : pistes d'amélioration

Situation actuelle



Situation vers laquelle tendre



Quelques points clés

► **S'appuyer sur des demandes territoriales** permettra d'optimiser les résultats. L'appropriation et le portage des problématiques et des projets forêt bois par les structures territoriales est un incontestable gage de succès.

► Pour chaque outil, la **mise en place d'un comité de pilotage regroupant les différents acteurs concernés par la démarche** assurera la prise en compte des différents points de vue, facilitant ainsi une bonne gouvernance.

► Afin que ces démarches portent tous leurs fruits en termes d'opérations conduites, **une animation continue est nécessaire sur le long terme. Un animateur reconnu ou une personne référente sur le territoire est donc essentiel.**

► La CFT est un **outil stratégique généraliste** favorisant le développement local par la forêt ; il est donc préférable qu'elle soit mise en œuvre en amont des autres outils. Le PAT, éclairant **les problématiques liées à la filière bois énergie**, peut **être inclus dans le programme d'actions d'une CFT** ou **être conduit indépendamment**, sur un territoire pour lequel la thématique bois énergie est évidente et prioritaire. Enfin, le PDM **peut émerger du programme d'actions d'une CFT ou d'un PAT** lorsqu'un besoin d'animation particulier auprès des propriétaires privés a été mis en avant.